
**RÈGLEMENT N° 250-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 158-2017 DU PLAN D'URBANISME AFIN DE
TRANSFORMER L'AFFECTATION DU SOL *INDUSTRIELLE*
DE LA ZONE I-01 DU PLAN DE ZONAGE NO 1 DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 160-2017 EN AFFECTATION
DU SOL *HABITATION***

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville applique sur son territoire un Plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la municipalité de Pierreville modifie le Plan d'urbanisme 158-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de Règlement 250-2024 a dûment été transmis par la directrice générale et greffière-trésorière, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1), et que les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le Conseil de la municipalité de Pierreville décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

L'article 6 « LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITÉS DE SON OCCUPATION » du Plan d'urbanisme numéro 158-2017 abroge et remplace le *Plan d'affectation du sol* par le plan suivant :

- Plan d'affectation no 2 : périmètre urbain, Pierreville
(Voir l'annexe 2A)

La modification porte sur le changement d’une zone dont l’affectation principale est industrielle afin de la remplacer pour une zone d’habitation.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jean Précourt,
Maire suppléant

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE _____

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion et présentation 1 ^{er} projet :	19 juin 2024
Transmission à la MRC 1 ^{er} projet adopté :	12 juillet 2024
Assemblée de consultation publique :	18 juillet 2024
Adoption du règlement :	20 août 2024
Adoption du règlement par la résolution :	2024-08-255
Certificat de conformité de la MRC :	24 février 2025
Entrée en vigueur :	24 février 2025
Avis public d’entrée en vigueur :	7 janvier 2025

